

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 novembre 2022.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEQUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - ALQUIER Jérémy - BERNARD-BERMOND Delphine - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Ont donné pouvoir : CATHALA Nicole à Delphine BERMOND NEGRE MAGALI à Jérôme CROS
DURAND Julie à Muriel VISTE-ESTIEU ANTHONY Durand à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Jérémy ALQUIER

OBJET : ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE PARCELLE NOUVELLEMENT NUMEROTEE SITUEE AU MAS NAFFRE, PAR ACTE ADMINISTRATIF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération validant l'acquisition de 55 m2 au prix de 550 € située sur la parcelle numérotée A 628 avait été actée le 10 mars 2022.

Afin de régulariser la situation, la commune a mandaté le cabinet de géomètre expert DUHEM pour délimiter le terrain à acquérir par la mairie. Le terrain en question a été renommé sur le cadastre et a fait l'objet depuis d'une division et d'une nouvelle numérotation. La parcelle qui sera donc acquise par la commune est désormais numérotée A 1573 (55 ca).

L'achat de ce bien sera réalisé par Acte Administratif.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 novembre 2022

Le Maire
Alexis MOURET

